



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2023

Date de convocation : 12 octobre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Lundi 16 octobre, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 12 votants : 17

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, LANDREAU-BONENFANT Cécile, Thierry CROCHET, Virginie BESSONNET, Pierre CHIRON, Karine DAVID, Arnaud OGER, Dorothée JOINT, Jean-Claude FLEURY, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Stéphanie POTTIER ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Jean SOUCHET ayant donné pouvoir à Richard SIGWALT, BERTRAND GUYOT ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Bertrand ISAAC ayant donné pouvoir à Didier MAROUSSIE, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Jean LOIZEAU, Marc PITAUD, Sylvain MESNEL, Lydia EVEILLARD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Virginie BESSONNET

Monsieur le Maire débute la séance en demandant aux membres du Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Dominique BERNARD, professeur de français à ARRAS, victime d'un attentat meurtrier le 13 octobre 2023.

Les membres présents adoptent le procès-verbal du 18 septembre 2023.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 05 septembre et le 02 octobre 2023 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
PITNEY BOWES	Cartouche machine à affranchir mairie	197,76 €	Commune
Biscuiterie de Concarneau	Sachets mini sablés repas des aînés	356,59 €	CCAS
SARL Mas Publicité	Enveloppes à entête mairie	432,00 €	Commune
Le Fournil de St Gervais	Pain et entremets repas des aînés	327,50 €	CCAS

V3D	Contrat dératisation médiathèque	360,00 €	Commune
E-Collectivités	Certificat signature électronique M. le Maire et M. CROCHET	480,00 €	Commune
Equip’Jardin Atlantic	Réparation jante tondeuse John Deere	662,23 €	Commune
MPEPT	Formation PM (bâton et lacrymogène)	120,00 €	Commune
Equip’Jardin Atlantic	Entretien véhicules ST	996,77 €	Commune
Equip’Jardin Atlantic	Entretien tondeuses ST	1.362,64 €	Commune
BODET Campanaire	Audit installation campanaire et équipements de l’église	1.440,00 €	Commune

DCM n°078-07-2023

Marché renouvellement assurances communales – Attribution des lots

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle le marché à procédure adapté portant sur le renouvellement des assurances de la collectivité dont une consultation publique a eu lieu du 25 mai au 21 juillet 2023 (publication journal annonce légale et profil acheteur de la mairie).

Il rappelle que ce marché se compose de 05 lots et qu’il sera souscrit pour une année prorogable par tacite reconduction au maximum trois fois, soit un terme fixé au 31 décembre 2027.

Après l’analyse des offres par le Cabinet RISKOMNIUM, intervenant pour une prestation de maîtrise d’ouvrage pour la renégociation des marchés d’assurance, il est proposé d’attribuer les marchés comme suit :

Lots	Intitulé	Entreprise retenue	Montant TTC en €
01*	Dommmages aux biens		
02	Responsabilité générale	SMACI.	1.633,19 €
03	Protection juridique et fonctionnelle	SMACI.	789,33 €
04	Flotte automobile	SMACI.	2.730,19 €
05	Risques statutaires	GROUPAMA CIGAC	28.603,00 €

*Concernant le lot 01 « Dommmages aux biens », Monsieur Thierry CROCHET informe que le marché est infructueux, aucune entreprise n’ayant proposé d’offre.

En conséquence, et en application de l’article R. 2122-2 du Code de la commande publique, Thierry CROCHET fait savoir que le Cabinet RISKOMNIUM est autorisé dans le respect de son indépendance à présenter le dossier « Dommmages aux biens » à un ou plusieurs assureurs en vue d’une éventuelle proposition avec des aménagements à la marges (modifications non substantielles).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

- Décide d’attribuer les marchés d’assurance de la commune aux entreprises et aux montants mentionnés ci-dessus,
- Prend acte que la consultation pour le lot 01 « Dommmages aux biens » est infructueuse et qu’en application de l’article R. 2122-2 du Code de la commande publique, Monsieur

le Maire présentera ultérieurement au Conseil municipal une offre pour ce lot le cas échéant,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les actes d'engagement ainsi que toutes les pièces des marchés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°079-07-2023

Restaurant scolaire – Modification règlement intérieur avec instauration d'un tarif « repas non réservé »

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle la délibération n°051.05.022 en date du 27 juin 2022 qui instaurait un règlement intérieur pour le service de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 ainsi que la délibération n°054.05.2023 en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs des repas enfants et adultes pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Après une année de mise en application, le retour d'expérience est positif puisqu'il satisfait les utilisateurs en proposant notamment une grande souplesse dans les possibilités qui sont offertes d'inscrire ou de désinscrire un enfant au restaurant scolaire.

Toutefois, il a été observé qu'en dépit de cette souplesse dans la gestion des inscriptions, certains utilisateurs ne procédaient pas aux inscriptions et/ou réservations indispensables à la bonne organisation du service (cf. quantité de nourriture à prévoir, nombre de repas à préparer, dressage des tables).

Il propose qu'en conséquence le règlement intérieur soit modifié en incluant un tarif particulier pour les usagers qui n'auraient pas procédé aux réservations préalables.

- Présentation du projet de règlement intérieur modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire en y incluant un tarif correspondant au repas n'ayant pas fait l'objet d'une inscription et/ou d'une réservation au préalable,
- Dit que le tarif est fixé au double du prix d'un repas enfant réservé.

ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

DCM n°80-07-2023

Assainissement – Rapport du prix et de la qualité du service millésime 2022

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, en application des articles L. 2224-5 et D 2224-1 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT), présente à l'Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2022.

Il précise que les membres du Conseil municipal ont été destinataires du présent rapport en amont de la séance.

Indicateurs techniques :

Volumes facturés :	75.767 m3 (après coef.)
Longueur de canalisations :	15,7 km
Nombre de postes de relèvement :	12
Nombre d'abonnés :	1.010

- **Indicateurs financiers :**

Tarif de l'eau :	part de l'exploitant	part de la collectivité
Abonnement (part fixe) :	23,46 € HT	37,00 € HT
Consommation (part variables) :	0,7923 € HT/m ³	0,8500 € HT/m ³
Organismes publics (redevance modernisation réseaux) :		0,16 € HT
TVA : 5,5 %		
Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ :	2,54 € soit 304,41 € pour 120m ³	

- **Financement des investissements :**

Encours de la dette au 31/12/2022 :	725.820,00 €
Annuité (capital) :	72.765,00 €
Amortissement travaux :	100.305,00 €
Amortissement subventions :	34.691,00 €
Recettes de la collectivité :	112.500,00 €
Recettes de l'exploitant :	78.400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par la société GLETUDES Consultants pour l'année 2022.

DCM n°81-07-2023

Assainissement collectif – Tarifs redevance 2024

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application du contrat de délégation de service public avec la SAUR en cours depuis le 1^{er} janvier 2012, il convient de procéder à l'actualisation des tarifs de la redevance assainissement au titre de l'année 2024.

Il présente l'évolution du tarif de la redevance en question depuis 2015 et propose que son montant soit maintenu pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les tarifs portant sur le prix unitaire du mètre cube (m³) pour l'année 2024 comme suit :

Abonnement annuel :	37,00 € (<i>trente-sept euros</i>),
Prix du m ³ :	0,85 € (<i>quatre-vingt-cinq centimes</i>) / m ³

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission urbanisme du 12 octobre 2023

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission urbanisme lors de sa réunion du 12 octobre 2023.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°26/2023 Mme TRICHEREAU Rolande, M. VIGIER Bruno et Mme VIGIER Claudie à M. POTIER Grégory et Mme MARIE Sandy, 2 chemin du petit fief retail

Dates à retenir :

Prochains Conseils municipaux à 20h00 : lundi 20 novembre 2023

☞ Les 20 novembre et 11 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Virginie BESSONNET



Le Maire,
Richard SIGWALT

